



Facturation suite a un devis

Par **dgina**, le **13/06/2018** à **16:10**

bonjour je suis professionnelle (cabinet medical)
j ai demandé un devis a unposeur de stores
celui ci m a adressé son devis pour la pose que j ai signé mais je me suis aperçue qu il lui
fallait une assurance decennale et qu il n en avait pas du coup j ai annulé le devis par mail

en réponse 5 jours après ce dernier m adresse une facture de déplacement (la moitié de son
devis)

je lui ai indiqué que dans son devis aucun frais de déplacement ni conditoins generales n
etaient indiquées

il m indique qu il m envoie en recouvrement

merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **13/06/2018** à **16:39**

bonjour,
ceci devrait vous aider:

" Le devis pourra être facturé s'il nécessite une étude approfondie (démontage d'un
appareil...), si tel est l'usage de la profession (croquis d'un architecte...) ou s'il implique un
déplacement sur les lieux.

Une telle rémunération peut aussi se justifier au regard du maintien de l'engagement du
professionnel pendant un certain temps, temps pendant lequel il supportera les variations de
prix.

Le professionnel doit alors vous annoncer de manière claire qu'il a l'intention de facturer le
devis, la réalisation de celui-ci étant considérée comme un service. Par conséquent, le devis

peut être facturé si, et seulement si, vous en avez été informé au préalable (sur le principe de la facturation et sur son montant). Dans le cas contraire, vous êtes en droit de refuser de le payer. Et s'il vous a été facturé, vous pouvez en demander le remboursement (article L. 121-17 du code de la consommation).

Tout manquement à cet article est également passible d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale (article L. 132-22 du code de la consommation)."

source:

<https://www.inc-conso.fr/content/les-devis>

salutations

Par **dgina**, le **14/06/2018** à **07:50**

Bonjour

Merci pour votre réponse

j ai expliqué précisément ceci au poseur de rideaux mais il m a répondu par mail qu il adressait la créance au service recouvrement

quelle est la suite a effectuer si je reçois une relance du sce recouvrement? merci a vous